



Jugement incompréhensible suite concurrence déloyale avérée

Par **laura76**, le **12/11/2009** à **11:49**

Bonjour, merci de me donner votre avis. Deux ex employés créent une société à parts égales. L'un est désigné gérant. La société crée deux autres sociétés à Paris et à Lille avec la même activité qui est le transport. Ils partagent la même enseigne. Le gérant vend ses parts du Havre et rachète les parts de son associé pour les agences de Lille et Paris. Il n'y a pas de clause de non concurrence dans le contrat de vente pour des raisons de navettes existant surtout entre Paris et le Havre. L'ex associé a racheté une société sur le Havre et est revenu faire le même métier. Il a fait perdre quelques clients. Le tort est avéré. Un premier jugement a eu lieu qui a débouté les deux parties. Depuis le client a liquidé sa société du Havre. Que pensez-vous de ce jugement ? Est-il juste ? Nous hésitons à faire appel (il souhaite se réimplanter sur le Havre). Merci. Laura